

IMMOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 005,80 euros
Siège social : 10 rue Dupetit Thouars
49000 ANGERS
SIREN 389 925 934 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 2 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix heures,

Les associés de la Société IMMOVATION se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 10 rue Dupetit Thouars 49000 ANGERS.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain FOURNIER, en sa qualité de Président de la Société.

La société SOREX, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers.

Messieurs David MANSO, Germain BERNARD DE LAJARTRE et Bram DOUPAGNE, administrateurs, sont présents à la réunion.

Selon l'article 17 des statuts, le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Conseil d'administration,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Paraphe


Paraphe DS


Paraphe


DS


Paraphe


Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'administration,
- Transfert du siège social de la Société,
- Suppression du Conseil d'administration,
- Nomination de Directeurs Généraux Délégués,
- Refonte des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'administration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de transférer le siège social du 10 rue Dupetit Thouars, 49000 ANGERS au 2 Place La Fayette, 15B rue Létanduère, Résidence La Fayette I 49000 ANGERS, à compter du 31 décembre 2024 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de supprimer le Conseil d'Administration, à compter du 31 décembre 2024 et de supprimer purement et simplement les articles 18, 21 et 22 des statuts relatifs au Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale met en conséquence fin aux fonctions du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration ainsi qu'aux fonctions des administrateurs à compter du 31 décembre 2024.

Monsieur Alain FOURNIER converse ses fonctions de Président de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de Directeurs Généraux Délégués, afin d'assister le Président, pour une durée illimitée et ce, à compter du 31 décembre 2024 :

Paraphe


Paraphe


DS


Paraphe


DS


Paraphe


Monsieur David MANSO

Né le 30 septembre 1983 à LE MANS (72)
Demeurant 42 rue du Docteur Michel Gruet 49100 ANGERS
De nationalité Française

Monsieur Germain BERNARD DE LAJARTRE

Né le 12 mars 1990 à SAINT-NAZAIRE (44)
Demeurant 52B rue de Muzon 44119 TREILLIERES
De nationalité française

Madame Héloïse FOURNIER

Née le 25 octobre 1994 à SAINT GERMAIN-EN-LAYE (78)
Demeurant La Basse Copardière 49130 LES PONTS DE CÉ
De nationalité française

Et

Monsieur Thibault FOURNIER

Né le 12 janvier 1987 à ANGERS (49)
Demeurant 5 rue Prairial LE PLESSIS MACÉ 49770 LONGUENEE EN ANJOU
De nationalité française

Conformément aux dispositions des statuts, Messieurs David MANSO, Thibault FOURNIER et Germain BERNARD DE LAJARTRE et Madame Héloïse FOURNIER seront soumis aux limitations de pouvoirs prévues par les nouveaux statuts de la Société, et ils auront comme le Président, le droit de représenter la société à l'égard des tiers.

Messieurs David MANSO, Thibault FOURNIER, Germain BERNARD DE LAJARTRE et Madame Héloïse FOURNIER ainsi nommés, acceptent les fonctions de Directeurs Généraux Délégués et déclarent, en ce qui les concernent, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée Générale met en conséquence fin aux fonctions de Directeurs Généraux Adjoints de Monsieur Thibault FOURNIER et Madame Héloïse FOURNIER à compter du 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté l'évolution de la législation décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Paraphe


Paraphe



DS


Paraphe


DS


Paraphe


CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président associé et les associés nus-propriétaires.

Monsieur Alain FOURNIER
Président associé et usufruitier,

Signé par :
 **ALAIN FOURNIER**
909DB73AB7794A6...

Madame Héloïse FOURNIER
Nue-propriétaire,
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale Déléguée »

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale Déléguée

DocuSigned by:
 **Héloïse FOURNIER**
185E9A4C2C4E4E3...

Monsieur David MANSO

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué

Monsieur Thibault FOURNIER
Nu-propriétaire,
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué

Signé par :
 **Thibault FOURNIER**
C9CABF9FD2A543A...

DocuSigned by:
 **David MANSO**
9A0935C5821846E...

Monsieur Germain BERNARD DE LAJARTRE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »

Bon pour acceptation de Directeur Général Délégué

Signé par :
 **Germain DE LAJARTRE**
B1C0742315FC47E...

Monsieur Bram DOUPAGNE

Signé par :
 **Bram**
A13D5FB7C084428...